

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Lub HIGH TEMP

No d'article : 094061

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NTN-SNR ROULEMENTS  
1, rue des Usines - BP 2017  
74000 ANNECY FRANCE

Tél : +33 (0)4 50 65 30 00

Fax : +33 (0)4 50 65 32 91

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

audrey.bornes@ntn-snr.fr  
Service Laboratoire NTN-SNR Roulements

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. urgence (Heure bureau) : +33 (0)4 50 65 97 55  
Emergency Tel.(France) ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile minérale.  
huile synthétique hydrocarbonée  
polyurée

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
polyurée	1266545-95-2 / 01- 0000017722- 71-0001 / 01- 0000017722- 71-0002 / 01- 0000017722- 71-0000 /	R53	Aquatic Chronic 4; H413	>= 2,5 - < 10
thiophosphate de O,O,O-triphényle	597-82-0 209-909-9	R53	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
phénol isopropylié, phosphate (3:1)	68937-41-7 273-066-3 / 01- 2119535109- 41-XXXX	Xn; R48/22 Repr.Cat.3; R62- R63 N; R51/53	Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
phosphate de triphényle	115-86-6 204-112-2	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d) :

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

la lutte contre l'incendie

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de phosphore  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection  
spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la  
protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une  
manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver les mains et le visage avant les pauses et

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

immédiatement après manipulation du produit.  
Ne pas ingérer.  
Ne pas remballer.  
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.  
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
phosphate de triphényle	115-86-6	VME	3 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives				

#### DNEL

phénol isopropylylé,  
phosphate (3:1)

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 0,145 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 0,416 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

	Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 16 mg/cm <sup>2</sup>
phosphate de triphényle	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 5,2 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 5,55 mg/kg p.c./jour
PNEC phénol isopropylé, phosphate (3:1)	: Eau douce Valeur: 0,29 µg/l
	Eau de mer Valeur: 0,029 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,29 µg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: > 112 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: > 0,0168 mg/kg
	Sol Valeur: > 0,1 mg/kg
	Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées Valeur: 100 mg/kg
	Oral(e) Valeur: 0,83 mg/kg
phosphate de triphényle	: Eau douce Valeur: 0,004 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,0004 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 5 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 1,103 mg/kg
	Sédiment marin

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Valeur: 0,11 mg/kg

Sol

Valeur: 0,218 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 16,667 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Filtre de type P

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.  
En cas de contact par projection:

: Caoutchouc nitrile  
Indice de protection Classe 1

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.  
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Forme	: pâte
Couleur	: brun
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Solides combustibles
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,90 gcm <sup>3</sup> , 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Point de sublimation	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.



## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

#### Composants:

##### polyurée :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, Rat

**thiophosphate de O,O,O-triphényle :**

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 2.000 mg/kg, Rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Toxicité par aspiration	: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### phénol isopropylié, phosphate (3:1) :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 20.000 mg/kg, Rat
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: > 200 mg/l, 1 h, Rat, vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: > 10.000 mg/kg, Lapin
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Souris, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Voies d'exposition: Ingestion Organes cibles: Glande surrénale, Testicules Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.
Toxicité par aspiration	: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### phosphate de triphényle :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 20.000 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: > 200 mg/l, 1 h, Rat, poussières/brouillard, OCDE ligne directrice 403, La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: > 10.000 mg/kg, Lapin, OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404, BPL: oui
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405, BPL: oui
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406, BPL: oui

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Donnée non disponible

#### Composants:

##### **polyurée :**

Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en statique, OCDE ligne directrice 203, BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie ), Immobilisation, OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui

##### **thiophosphate de O,O,O-triphényle :**

Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Brachydanio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie ), Immobilisation, OECD 202 T1

Toxicité pour les algues : CE50: > 100 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50: > 100 mg/l, 3 h, boue activée, OECD 209

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

##### **phénol isopropylé, phosphate (3:1) :**

Toxicité pour les poissons : CL50: 1,6 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 2,44 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en semi-statique, Les informations données sont basées sur des tests faits sur

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Toxicité pour les algues	: le mélange lui-même. : CE50: > 2,5 mg/l, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui, Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.
Facteur M	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0031 mg/l, 33 jr, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0415 mg/l, 21 jr, Daphnia magna (Grande daphnie ), OCDE Ligne directrice 211
<b>phosphate de triphényle :</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50: 0,4 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50: 1,0 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique
Toxicité pour les algues	: CE50: 2 mg/l, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Facteur M	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: <= 0,0014 mg/l, 90 jr, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité	: Donnée non disponible
Élimination physico-chimique	: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **polyurée :**

Biodégradabilité	: Résultat: Pas rapidement biodégradable
------------------	--

##### **thiophosphate de O,O,O-triphényle :**

Biodégradabilité	: Résultat: Pas rapidement biodégradable, OECD
------------------	--

##### **phénol isopropylié, phosphate (3:1) :**

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.,  
Si l'on prend en considération les propriétés de plusieurs  
composants, on estime que le produit est biodégradable  
conformément à la classification OCDE.

### phosphate de triphényle :

Biodégradabilité : aérobique, 83 - 94 %, Résultat: Facilement biodégradable.,  
Durée d'exposition: 28 jr, boue activée, OECD 301 C

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation :  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée  
comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT)., Ce  
mélange ne contient aucune substance considérée comme  
étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-  
accumulable (vPvB).

#### Composants:

##### thiophosphate de O,O,O-triphényle :

Bioaccumulation :  
En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau,  
l'accumulation dans les organismes est possible.

##### phosphate de triphényle :

Bioaccumulation : Oryzias latipes (Killifish rouge-orange), Durée d'exposition: 18  
jr, Concentration: 0,01 mg/l, Facteur de bioconcentration  
(FBC): 144

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Donnée non disponible  
Répartition entre les : Donnée non disponible  
compartiments  
environnementaux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient  
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique  
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des  
niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### thiophosphate de O,O,O-triphényle :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,  
bioaccumulable et toxique (PBT)., Cette substance n'est pas  
considérée comme très persistante et très bioaccumulable  
(vPvB).

##### phénol isopropylé, phosphate (3:1) :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

##### phosphate de triphényle :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

supplémentaire

néfastes à long terme.

---

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Produit               | : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.                          |
|                       | : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.              |
| Emballages contaminés | : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent. |

---

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: Non applicable
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) :
- : 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
  - : 34: Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
  - : 15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.
  - : 15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.
  - : 49: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
  - : 49 bis: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

## LUB HIGH TEMP

Version 1.3

Date de révision 02.09.2016

Date d'impression 02.09.2016

R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société NTN-SNR. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société NTN-SNR. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société NTN-SNR met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société NTN-SNR n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.